



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS TÉLÉTRAVAIL ET COTE DE SERVICE EN SURVEILLANCE À L'HONNEUR

Vingt-neuvième round des réunions sur l'évolution de la situation sanitaire, la gestion et la prévention de la reprise épidémique Covid-19.

Comme toujours, nous vous demandons de nous faire remonter toutes vos difficultés et questions afin d'en faire le relais auprès de la DG.

ETAT DE LA CONTAMINATION ET DE LA VACCINATION EN DOUANE

Au dernier recensement publié ce jour, la courbe de contamination est stable avec 24 nouveaux cas de contamination cette semaine ce qui porte à 1238 le nombre de douaniers contaminés par le Covid depuis octobre 2020.

Le nombre de collègues à l'isolement est de 90 (en augmentation).

Le nombre de télétravailleurs est stable, autour de 5100 agents, l'objectif de 9300 ne sera jamais atteint.

COVID ET COTE DE SERVICE EN SURVEILLANCE

Comme souvent, les engagements de la Direction Générale ne sont pas suivis d'effets. Concernant la neutralisation de la cote de service, il faut se battre unité par unité. La note du 1er avril 2020 prévoit expressément la neutralisation des heures d'avance et des soldes de RH pour les agents de la surveillance.

A Blagnac, les agents en confinement fin mars suite à un cluster (19 agents), n'ont pas bénéficié de ce dispositif. On leur a maintenu les JNC et JRH alors qu'on couvrait leurs jours de travail par des ASA. Résultat, perte d'heures et de JRH. C'est inconcevable.

La direction, interpellée par les élus CFDT sur le sujet et ne maîtrisant rien en matière de Surveillance (comme souvent), confond les notes de service et est d'une mauvaise foi affligeante. Il y a eu un précédent à Nice Aéroport BSE, qui n'a pas posé de difficultés. Nous demandons à la DG une nouvelle fois d'intervenir.

Réponse :

La DG s'engage à regarder cette situation et à y répondre dans les meilleurs délais.

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

AGENTS FRAGILES ET REPRISE D'ACTIVITÉ

La CFDT alerte l'Administration sur la tentation déraisonnable de pousser les agents fragiles à reprendre leur activité en présentiel, en Surveillance comme en Opérations Commerciales. La pandémie n'est pas derrière nous et la vaccination n'est pas encore généralisée. A ce jour, le télétravail à 100% reste la norme pour ces collègues.

Quand le jour sera venu de reprendre dans des conditions plus normales, nous demandons une aide à la reprise en présentiel, cela ne pouvant en effet se faire en un claquement de doigt.

Réponse :

La DG confirme que les consignes en matière de télétravail de crise et d'Autorisation d'Absence en Surveillance sont toujours d'actualité. A partir du 9 juin, il est possible que les consignes soient allégées mais pour l'instant, la DG n'a pas la teneur des arbitrages qui seront pris. Par contre, elle confirme se pencher sur le sujet des conditions de reprise en présentiel en collaboration avec l'ANAC (Agence National pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Des fiches réflexes seront rédigées à l'attention des managers. A suivre ...

GUYANE LES ÉCOLES DE NOUVEAU FERMÉES

La situation pandémique reste extrême en Guyane et les écoles sont une nouvelle fois fermées depuis le 14 mai.

Nous avons bien sûr demandé que le dispositif d'Autorisation d'Absence soit reconduit.

Réponse :

La DG confirme que les consignes d'accorder des ASA aux parents des enfants de moins de 16 ans est reconduit pour la Guyane.

JAUGE D'ACCUEIL DANS LES COLLÈGES ET GARDE D'ENFANT

Ce sont notamment les agents de la DIPA qui nous ont fait remonter ce sujet. Des jauges par ½ journée ou d'une journée sur deux ont été mises en place dans des collèges. La DI DIPA n'a pas spontanément voulu accorder des ASA aux parents concernés.

Décision d'attente que nous avons évidemment contestée.

Réponse :

La DG confirme que des ½ ASA pour les agents travaillant en horaires de Bureau et éventuellement des ASA d'une journée pour les agents en service longue durée peuvent être accordées.

PROFESSION PRIORITAIRE POUR LA VACCINATION

La CFDT revendique la priorité à la vaccination pour l'ensemble des douaniers quelle que soit leur branche d'activité.

Malheureusement, et malgré le soutien de la Direction Générale, les autorités sanitaires n'ont retenu que les agents de la surveillance dans les arrêtés définissant les populations prioritaires. Même si on sait que les centres de vaccination ne font pas la différence, c'est effectivement un affichage malheureux car nombre de collègues Ag/Co sont en contact avec le public.



TÉLÉTRAVAIL DES CRAINTES ET DES ÉVOLUTIONS À VENIR

Nous nous faisons le relais inquiet de collègues qui viennent d'apprendre qu'ils vont devoir rendre le portable qui leur a été attribué car désormais ce sera une dotation collective.

Si pour l'instant il s'agit de situations isolées, cela n'augure rien de bon sur la stratégie globale de la DGDDI en matière de télétravail. Ce sera d'ailleurs l'objet des débats à venir car chaque organisation syndicale a été reçue en bilatérale afin d'évoquer les évolutions à venir pour le télétravail conventionnel. La CFDT Douane a ouvert le bal. Parallèlement, des négociations ont lieu au sein de la Fonction publique. **C'est au cours d'un groupe de travail qui aura lieu 22 juin que les 1ères pistes de réflexions pour la DGDDI seront mises sur la table.** Nous vous ferons bien sûr le moment voulu un compte-rendu exhaustif.

AU HAVRE, ON CONTINUE À NOUS FAIRE PRENDRE DES RISQUES

Nous signalons lors de la dernière audio covid la situation des collègues du Havre qui sont intervenus le 20 avril sur des navires de commerce alors qu'il y avait eu des cas de covid. Le service des Douanes n'a jamais été informé.

Nous demandons des mesures pour que cette situation ne se reproduise plus.

Réponse :

La déclaration maritime de santé doit être transmise à la capitainerie qui transmet à l'ARS qui valide ou non l'arrivée des navires. L'ensemble des services de l'état sont ensuite informés. Dans le cas d'espèce, la DG estime qu'il n'y a pas eu de défaillance car les marins ayant eu le covid auraient été évacués à une autre escale du navire et celui-ci désinfecté. **Nous contestons cette analyse et nous en voulons pour preuve que selon nos informations, 2 marins positifs ont été évacués au Havre le jour de l'accostage.** Quoiqu'il en soit, nous espérons que désormais la procédure sera scrupuleusement suivie.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE, CLIQUEZ ICI



Une nouvelle audio-conférence sur le sujet sera programmée dans quinze jours.

NOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LA COVID 19 ET QUI SONT EN CONVALESCENCE.

Retrouvez les réponses à vos questions les plus fréquentes dans notre FAQ
www.cfdt.fr/covid19-faq

Face à la crise Covid-19, on vous répond
covid-19@cfdt.fr